

L'éducation des aveugles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ger les malades, me conservant pur de toute iniquité volontaire et corruptrice. Les choses que je verrai ou que j'entendrai dire dans l'exercice de mon art, ou hors de mes fonctions, dans le commerce des hommes et qui ne devront pas être divulguées, je les tairai, les regardant comme des secrets inviolables. Si j'accomplis fidèlement mon serment, si je ne faillis point, puissé-je jouir de la vie et des fruits de mon art, honoré de tous les

hommes jusque dans la postérité la plus reculée; mais si je viole mon serment, si je me parjure, que tout le contraire m'arrive.»

* * *

N'est-il pas vrai, qu'aujourd'hui encore on ne pourrait dire mieux; ce serment — si oublié de nos jours — qu'un auteur a appelé avec raison « un des plus beaux monuments de la littérature grecque », se passe de commentaires.

L'éducation des aveugles

Le grand nombre d'aveugles qu'a fait et que fait tous les jours la guerre actuelle a donné un nouvel intérêt à la cause de

population de 3,753,000 habitants, 2286 aveugles, soit environ 6 aveugles par 10,000 habitants.



Enfants aveugles travaillant aux champs

(Tous les clichés ont été mis gracieusement à notre disposition par la Direction de l'asile de Kœniz)

ces malheureux infirmes. En Suisse nous n'avons point « d'aveugles de guerre », mais notre pays compte cependant près de 2500 personnes entièrement privées de la vue. Le dernier recensement concernant ces infirmes, fait en 1910, donne pour une

Un tiers des aveugles ont perdu la vue dans les premiers jours de leur existence, parce que les yeux des nouveaux-nés n'ont pas reçu les soins que nécessitait leur état. Dans la suite de l'existence, beaucoup d'enfants deviennent aveugles par complica-

tions de rougeole, de scarlatine, d'eczémas ou d'autres maladies de la peau. La petite vérole qui — grâce à la vaccination — n'existe pour ainsi dire plus en Suisse, est aussi très dangereuse pour les yeux. Enfin la cécité est souvent la suite d'un accident, d'une blessure à un œil, qui peut amener la perte complète de l'œil atteint... et de l'autre, par sympathie.

Lausanne et de Kœniz près de Berne; et ces institutions sont extrêmement utiles et doivent être soutenues par l'intérêt et par les dons du public, car même dans les circonstances les plus favorables, les parents ne peuvent donner eux-mêmes à leur enfant aveugle l'éducation qu'il lui faut. Il ne la trouvera pas davantage dans les classes de l'école publique. Seul un institut



Jeune aveugle occupé à faire du filet

La science considère comme aveugle tout individu dont les yeux ne reçoivent plus la moindre impression de lumière, et qui ne distingue par conséquent pas le jour de la nuit. Dans la vie pratique, est aveugle quiconque ne peut pas se diriger seul. Tout enfant, dès que l'insuffisance de sa vue l'empêche de partager l'enseignement donné aux voyants, devrait être élevé dans une institution pour aveugles.

Notre pays compte plusieurs asiles pour aveugles, spécialement ceux de Chailly sur

spécialement organisé lui offrira le régime voulu, soit au physique, soit au moral: nourriture légère mais fortifiante, ablutions et bains, exercices gymnastiques et jeux spéciaux, etc. Pour enrichir ses connaissances et les animer, il y aura les leçons de choses, illustrées par des objets que l'élève peut palper. Sa main doit être soigneusement exercée, ce qui ne se peut que dans des classes outillées à cet effet. Tout cela éveille et stimule le besoin de vie active, entravé par la cécité, règle la

volonté et discipline les rêvasseries trop habituelles aux aveugles. Puis il est nécessaire d'exercer et de développer méthodiquement les autres sens. Telle est la tâche de l'institut, tâche qu'une école quelconque est dans l'impossibilité d'accomplir.

Nous ne prétendons pas que l'enfant aveugle ne puisse en rien profiter de l'enseignement dans les classes publiques. Au contraire, plus d'un se rappelle volontiers

« En visitant pour la première fois un asile d'aveugles, dit M. Libansky, on ressent une étrange émotion, mélange de crainte, de pitié et d'admiration. La plupart des gens s'imaginent sans doute que derrière ces murs on est relégué hors du monde, car ils se représentent les jeunes aveugles comme des êtres gauches, froids, renfrognés, paresseux, étrangers à toute joie. Mais une fois entré, vous voici au



Petit garçon aveugle tricotant des bas

le temps où il eut l'occasion de se mesurer avec les enfants voyants. Il y a même des instituteurs qui s'intéressent avec une réelle compréhension à un écolier aveugle, mais où trouver le temps de s'en occuper individuellement, dans une classe de 50 ou 60 élèves voyants ?

Au reste, la cohabitation avec d'autres aveugles, dans une maison où tout est combiné à leur intention, est en elle-même un grand bienfait. Ils y vivent à l'abri des dangers et des heurts, et leur gaieté prouve qu'ils s'y sentent heureux.

milieu d'un petit peuple joyeux, vif, heureux, avide d'apprendre, affectueux, ouvert et docile.

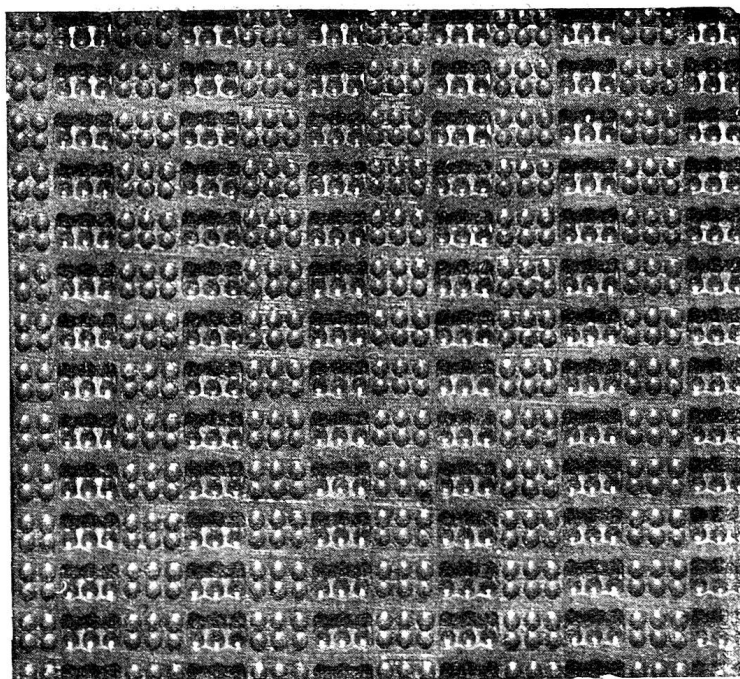
Les élèves des classes supérieures sont plus calmes et réfléchis. Ils ont déjà d'autres devoirs et d'autres soucis. Quelques-uns songent que bientôt ils devront quitter ces salles familières, leurs amis et compagnons, pour entreprendre au dehors la lutte pour l'existence Et ils savent bien que nulle part ils ne se sentiront chez eux autant qu'ici !

Quelle opinion qu'on aie sur l'éduca-

cation des aveugles, il est certain que les établissements spéciaux pour aveugles sont préférables à tout autre système.»

La lumière et la vue sont si essentielles à la vie de l'individu que leur perte a une influence néfaste sur sa santé et son développement. L'enfant aveugle est nécessairement moins alerte que ses camarades; abandonné à lui-même, il demeure tranquille, craintif, blotti dans un coin.

L'intelligence d'un petit aveugle bien doué se développe tout aussi rapidement que celle d'un enfant normal. Mais par suite de l'absence de la vue, et alors que toutes les premières impressions sont dues à l'ouïe et au toucher seulement, sa vie mentale prend un caractère très particulier. C'est la tâche de l'éducation spéciale des aveugles de lutter victorieusement contre ces anomalies.



Tablette destinée à l'enseignement de l'écriture Braille

Par suite du manque d'exercice, ses muscles restent faibles, ses gestes sont maladroits, sa démarche hésitante et lourde. L'inaction prolongée affaiblit ses mains qui — souvent — restent petites, et ses doigts ne savent même pas serrer la main qui lui est tendue.

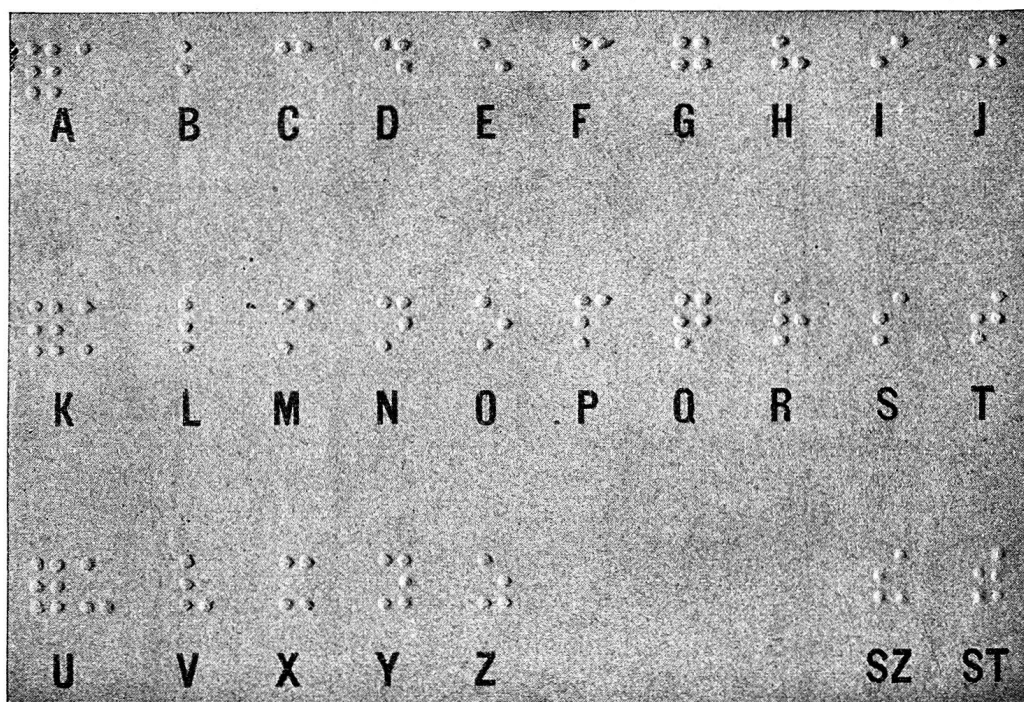
Ainsi l'organisme affaibli des petits aveugles offre moins de résistance aux maladies, aux infections de tout nature. C'est pourquoi les asiles d'aveugles ont pour double tâche d'instruire les enfants et de les fortifier physiquement.

On a prétendu que les aveugles avaient un sixième sens, celui de l'orientation. En effet, quand on voit des enfants aveugles s'ébattre dans un jardin, on est frappé de leur façon d'éviter les obstacles; eux-mêmes disent qu'ils « sentent » de loin une paroi, un mur, un arbre, ou tout objet qui barre le passage. C'est ce qui a fait naître l'idée qu'un nouveau sens entre en activité lorsque celui de la vue est aboli. Aujourd'hui on pense plutôt qu'il s'agit d'une combinaison des sensations diverses produites par les autres sens particulièrement

affinés. En effet on doit admettre que la perte d'un de nos sens, de la vue spécialement, fortifie en quelque sorte les autres. Les aveugles apprennent à concentrer toute leur attention sur la perception du toucher et de l'ouïe; leur mémoire est souvent extraordinaire, en particulier la mémoire auditive, et l'on sait que les aveugles reconnaissent souvent une personne au seul

primaires et secondaires. Sans doute l'éducation ne parviendra jamais à suppléer complètement au défaut de la vue, mais elle développera l'intelligence et le corps, et facilitera l'indépendance des aveugles adultes qui pourront ainsi atteindre — en apprenant des métiers — des situations honorables.

La grosse difficulté est d'apprendre à



Alphabet Braille, dont chaque lettre est représentée par des points disposés de façon spéciale

timbre de sa voix, après plusieurs années.

C'est pour ce motif que l'étude de la musique est souvent facilitée chez les jeunes aveugles qui ont une grande compréhension pour cet art.

Une fois que les petits aveugles savent bien parler, manger proprement, se servir eux-mêmes des objets les plus usuels, on cherche — dans les asiles — à développer en eux des sentiments d'affection, de véracité, de travail, d'activité régulière.

Ils suivent des classes où l'enseignement général est calqué sur celui des écoles

lire et à écrire aux aveugles-nés. Pour cette étude on se sert de signes en relief inventés il y a quelque cent ans par Louis Braille, et qu'on appelle «l'écriture Braille». Chaque lettre est combinée d'après six points disposés en deux rangées verticales (voir les clichés). Pour écrire, on fixe le papier sur une plaque de métal, et, au moyen d'un poinçon on pique des points à travers une règle qui guide la main de l'écrivain. On écrit de droite à gauche, et l'on lit de gauche à droite sur l'autre face du papier en glissant l'index sur les points

en relief. Les aveugles atteignent dans cet exercice une rapidité et une virtuosité surprenantes.

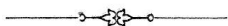
De nos jours on se sert aussi pour cette même écriture Braille, de machines à écrire avec caractères en relief; elles permettent de former chaque lettre par une seule pression. Pour la correspondance avec les voyants, les aveugles peuvent avoir à leur disposition des machines reproduisant l'écriture dactylographiée habituelle. Ils arrivent à s'en servir avec une dextérité étonnante, et à écrire sous dictée avec une rapidité égale à celle des dactylographes voyants.

Pendant la durée des études, on fait dans les asiles d'enfants aveugles, l'éducation systématique des mains, de façon à apprendre à l'élève un gagne-pain. Des ateliers de broserie, de vannerie, de cor-

derie, de tressage de tapis, sont annexés à presque toutes les institutions pour aveugles. Quant à ceux qui ont des aptitudes spéciales, on en fait des accordeurs de piano, des masseurs, des dactylographes, des téléphonistes, des professeurs de langues ou de musique.

Il ressort de ce qui précède qu'il est du devoir de tous de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à soutenir les œuvres qui s'occupent de l'éducation des aveugles. Nous savons que — faute de place — nos institutions suisses en faveur des aveugles sont trop souvent obligées de refuser des admissions.

A nous, heureux voyants, de venir en aide à ceux qui ne voient pas, à nous d'adresser régulièrement nos dons en faveur de ceux que leur infirmité désigne plus spécialement à notre sollicitude!



Quelques mots sur les Colonnes de transport

Nos lecteurs savent ce que sont les Colonnes de la Croix-Rouge destinées — en cas de mobilisation — à être mises à la disposition de l'armée pour le service de transport des soldats blessés ou malades, dans les convois, les trains, les ambulances, les hôpitaux d'étapes ou les formations hospitalières territoriales.

Les membres de ces Colonnes sont initiés à leur travail, en temps de paix, par des médecins militaires qui en sont en quelque sorte « les instructeurs », et dirigés par des sous-officiers capables qui portent le titre de « commandants de Colonne ».

Ces chefs se réunissent une fois par année pour discuter de ce qui intéresse spécialement les formations sanitaires qu'ils dirigent, et pour unifier le plus possible le travail des Colonnes.

La dernière réunion a eu lieu à St-Gall; il y fut décidé de créer un *office central* chargé de recevoir et d'examiner les demandes et les réclamations des Colonnes; le président de cet office est, pour cette année, le chef de la Colonne de Winterthour, M. Schwyn.

Pour 1917, l'assemblée a décidé de demander un *Cours central* destiné uniquement au *perfectionnement des cadres*, car il paraît indispensable que les sous-officiers soient à la hauteur de leur tâche, de façon à pouvoir donner ensuite, au sein de leurs unités, une bonne instruction militaire à leurs hommes. Ce « Cours de cadres » devrait permettre aux chefs de Colonnes de fonctionner — à tour de rôle — comme tels; aux fourriers, à se perfectionner dans leur travail de comptables; aux sous-